

Rapport de la Présidente

Séance publique du
jeudi 21 décembre 2017

8^{ème}Commission
N°CD-2017-7-8-2

Service instructeur
DECS

Service consulté
Direction de l'Immobilier et de la Logistique
Direction des Systèmes d'information
Direction de la Solidarité
Direction de l'Environnement
Direction Europe Attractivité Aménagement

STRATÉGIE HAUT-RHINOISE DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Résumé : Le présent rapport expose le lancement de la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative en faveur des 29 700 collégiens. Cette stratégie se décline en six grandes orientations. Il propose d'approuver le programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges évalué à 150 millions d'euros sur dix ans accompagné de la politique d'équipement numérique pour un montant de 10 millions d'euros réalisée dans un délai de cinq ans maximum. L'engagement du Département sur l'année 2018 pour l'investissement et le fonctionnement est d'environ 43 millions d'euros.

Le Conseil départemental s'est engagé dans une démarche concertée avec ses partenaires, notamment en étroite collaboration avec l'Education Nationale, pour adapter sa politique en faveur des collèges aux enjeux actuels et créer les meilleures conditions de réussite pour chaque collégien.

Les principaux enjeux sont les suivants :

- Créer un cadre matériel propice aux apprentissages pour les élèves et les enseignants,
- Enrichir l'environnement pédagogique des collèges par la mobilisation de nos différentes politiques en matière sportive, culturelle, sociale, environnementale et citoyenne.

Le Département fait ainsi le pari de la jeunesse. Il s'agit d'un acte de foi et de confiance dans notre jeunesse, et en l'avenir.

Le Département a l'ambition de s'affirmer comme un acteur incontournable de la réussite éducative. La compétence collège est une compétence obligatoire pour le Département qui va

bien au-delà de la construction et de la rénovation des collèges. Il développe des politiques (numérique, culture, sport, santé, social, environnement, bilinguisme) et met des moyens humains avec près de 500 agents techniques des collèges pour l'épanouissement et la réussite scolaire des collégiens.

Les travaux de refonte de la politique éducative ont été initiés par les orientations fixées par la commission de l'Education et de la Jeunesse du 26 mai 2016. Au cours de plus de dix séances de travail, les principes, la méthodologie et les propositions d'action ont été débattus concernant notamment la carte scolaire, le Livre Blanc des collèges et le programme pluriannuel de l'immobilier, les usages informatiques, le financement des gymnases utilisés par les collèges et l'externalisation de l'entretien des collèges.

Tous les leviers de la politique éducative ont été analysés, évalués afin d'afficher des objectifs concrets, lisibles, réalistes et ambitieux pour le Haut-Rhin.

Ainsi, la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative se décline selon **six grandes orientations** détaillées dans le présent rapport :

- Actualiser la carte scolaire,
- Rénover les collèges,
- Mettre le numérique au service des apprentissages,
- Moderniser et optimiser la gestion des ressources et de la qualité,
- Coordonner nos politiques pour enrichir l'environnement pédagogique des élèves,
- Affirmer le partenariat avec l'Education Nationale.

1- ACTUALISER LA CARTE SCOLAIRE

Adapter les aires de recrutement des collèges aux évolutions des territoires

Le Département est chargé d'arrêter, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

Le travail sur la carte scolaire doit permettre de rééquilibrer la répartition des élèves dans les collèges du Haut-Rhin en proposant les modifications nécessaires des aires de recrutement.

En 2017, une étude sur l'ensemble du territoire départemental a été menée par l'ADAUHR selon trois orientations :

- L'analyse des déséquilibres en termes d'effectifs dans les collèges et son évolution au cours des 5 dernières années,
- Le recensement des effectifs scolaires dans l'ensemble des établissements du premier degré,
- L'analyse des dynamiques sociodémographiques des territoires et la prise en compte des projets d'aménagements urbains des collectivités.

Cette étude a permis d'ores et déjà de souligner trois secteurs présentant des déséquilibres et des sureffectifs :

- La Ville de Mulhouse et son agglomération,
- La Ville de Colmar,
- La Ville de Saint-Louis et son agglomération.

La priorité a déjà été donnée à la refonte de la carte scolaire des collèges de la Ville de Mulhouse et son agglomération afin de gérer, à partir de la rentrée de septembre 2018 et pour la période 2018-2022, les prévisions de sureffectifs dans les collèges mulhousiens en

utilisant les importantes disponibilités des collèges de l'agglomération (2 200 places) pour accueillir environ 600 élèves. Cette stratégie s'accompagne de la mise en place d'un pilotage dynamique de la carte scolaire avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, les principaux des collèges, Mulhouse Alsace Agglomération, la Ville de Mulhouse, les communes de l'agglomération et la Région afin de coordonner les opérations d'aménagement urbain et l'offre éducative pour anticiper les évolutions majeures.

La commission de l'Education et de la Jeunesse examinera le 19 janvier 2018, le projet d'adaptation de la carte scolaire de Mulhouse, qui a fait l'objet de plus de dix réunions techniques et de comités de pilotage avec l'ensemble des partenaires impliqués, en vue de sa présentation au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) en février 2018. La mise en œuvre est prévue à la rentrée de septembre 2018.

Les secteurs de la Ville de Colmar et de Saint-Louis / Trois Frontières feront l'objet d'un diagnostic approfondi des évolutions sociodémographiques et des effectifs des collèges afin de déterminer des propositions de scénarii qui devront répondre aux enjeux identifiés. Ces travaux seront examinés dans le cadre d'un comité technique et d'un comité de pilotage qui permettront ensuite de valider les orientations majeures en commission de l'Education et de la Jeunesse.

L'objectif est **une mise en œuvre des adaptations nécessaires pour ces deux territoires à la rentrée de septembre 2019.**

2- **RENOVER LES COLLEGES**

Un programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges 2018-2027 de 150 millions d'euros

Le programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges résulte d'une analyse technique globale (parc immobilier sous l'angle de la sécurité, de l'état du bâti et des installations ainsi que de l'accessibilité) et des besoins identifiés par les usagers sur le terrain (élèves, enseignants, personnels techniques et administratifs) formalisés dans un Livre Blanc des 57 collèges. Il regroupe également un inventaire des équipements informatiques, des infrastructures réseau et des connexions internet.

Son élaboration a été guidée par les principes suivants :

- Le point de vue de l'utilisateur,
- L'objectif de durabilité des équipements et de maintenance régulière,
- L'accent mis sur la réhabilitation des bâtiments plutôt que la construction,

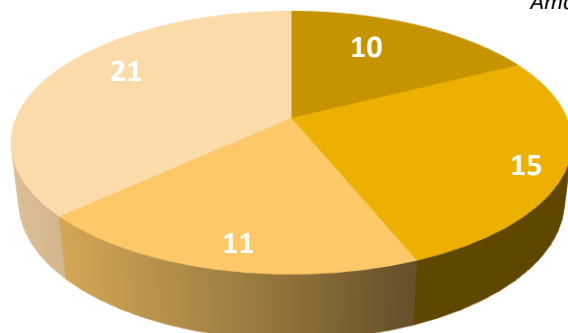
A partir du Livre Blanc des collèges, un programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges a été élaboré. Il s'agit d'un programme de travaux qui se veut cohérent et complet sur l'ensemble des collèges du Département, comprenant des restructurations globales (94 032 600 €), des restructurations partielles (33 473 700 €) mais aussi des travaux de maintenance lourde (15 436 700 €) et des opérations de petite maintenance (6 045 300 €).

Collèges nécessitant des travaux de petite maintenance (21) : 6 045 300 €

Altkirch-Brunstatt-Buhl-Burnhaupt le Haut-Colmar Berlioz- Colmar Hugo-Dannemarie-Ferrette-Fessenheim-Habsheim-Illzach Verne-Ingersheim-Mulhouse Bel Air-Munster-Orbey-Ribeauvillé-Riedisheim-SainteMarieauxMines-Thann Faesch-Thann Walch-Wittenheim Joliot Curie

Collèges nécessitant une restructuration globale (10) : 94 032 600 €

Guebwiller-Masevaux-Mulhouse Kennedy-Mulhouse Villon-Pfastatt-Rouffach-Saint Amarin-Soultz-Wintzenheim-Wittelsheim Péguy



Collèges nécessitant une restructuration partielle (15) : 33 473 700 €

Cernay-Fortschwihr-Hégenheim-Hirsingue-Ilfurth-Ilzach Frank-Kaysersberg-Lutterbach-Mulhouse Macé-Mulhouse Saint Exupéry-Mulhouse Wolf-Ottmarsheim-Rixheim-Sierentz-Volgelsheim

Collèges nécessitant des travaux de maintenance lourde (11) : 15 436 700 €

Colmar Molière-ColmarPfeffel-Ensisheim-Kingersheim-Mulhouse Bourtwiller-Saint Louis Forlen-Saint Louis Schickelé-Seppois le Bas-Village Neuf-Wittelsheim Mermoz-Wittenheim Pagnol

Pour 2018 et 2019, le Département donnera priorité aux travaux de maintenance lourde et aux petites opérations et, parallèlement, seront engagées les études pour le lancement, à partir de 2020, des opérations lourdes de restructuration. D'ores-et-déjà, la commission de l'Éducation et de la Jeunesse a validé les programmes de travaux sur les collèges de SAINT-AMARIN, GUEBWILLER ET WINTZENHEIM ainsi que le lancement des études pour la restructuration du collège Kennedy à MULHOUSE.

Le montant global de ce plan d'investissement s'élève à **150 millions d'euros pour la période 2018-2027**. Le programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges, annexé au présent rapport, donne une vision claire des opérations réalisées et leurs échéances sur les dix prochaines années.

Les opérations seront ensuite engagées chaque année en fonction de la capacité de financement de la collectivité, des difficultés techniques rencontrées et des évolutions réglementaires.

3- METTRE LE NUMERIQUE AU SERVICE DES APPRENTISSAGES

10 millions d'euros pour renouveler et adapter les équipements informatiques

L'élaboration du Livre Blanc des collèges a permis également de réaliser une évaluation complète des équipements informatiques, des réseaux internes et du raccordement de la fibre optique pour l'accès au très haut-débit.

Pour guider les choix techniques à opérer, la nouvelle politique d'équipement numérique s'appuie sur les résultats de plusieurs enquêtes sur les usages pédagogiques menées auprès des enseignants, élèves, personnels administratifs et familles :

- L'enquête sur les usages des équipements informatiques existants dans l'ensemble des collèges,
- L'évaluation de l'expérimentation des tablettes numériques dans 3 collèges (Berlioz à Colmar, Saint-Exupéry à Mulhouse et Dreyfus à Rixheim).

Ces études révèlent les principales conclusions suivantes :

- Les équipements informatiques fixes installés dans les collèges sont fortement utilisés (ordinateurs et vidéoprojecteurs) mais critiqués pour leur vétusté et leur lenteur, avec des problèmes de réseau persistant dans certains collèges,
- L'évaluation concernant les tablettes numériques montre une vraie plus-value pédagogique quand leur usage est maîtrisé (formation des enseignants indispensable) et qu'il est important de continuer à développer les outils numériques au collège. Cependant, le format testé dans les trois « collèges numériques » (une tablette par élève et par enseignant) n'est pas efficient.

A partir de ces constats, l'objectif de la nouvelle politique d'équipement numérique est de permettre à chaque collégien de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage en tout point du territoire et de lui assurer une continuité des usages pédagogiques quand il poursuivra sa scolarité au lycée. Il doit aussi permettre aux enseignants de bénéficier d'outils modernes et efficaces.

Le Département souhaite accompagner le développement d'une culture numérique, dans le cadre des évolutions pédagogiques définies par l'Éducation Nationale à travers les priorités suivantes permettant d'utiliser toutes les potentialités de la technologie au service des apprentissages :

- Une infrastructure réseau fiable, sécurisée et performante,
- Un parc informatique fonctionnel et adapté aux usages,
- Une intégration progressive des équipements individuels mobiles, sous la forme de tablettes ou même de smartphones, permettant de créer de nouveaux usages pédagogiques directement dans la salle de classe, avec une grande réactivité.

Ainsi, dès 2018, des crédits de 200 000 € pour le câblage et de 340 000 € pour les abonnements Internet ont été inscrits pour assurer le raccordement de tous les collèges en très haut-débit, préalable indispensable au développement des outils numériques de travail.

Le montant total du plan pluriannuel d'équipement numérique des collèges est de **10 millions d'euros dans un délai maximum de cinq ans.**

4- MODERNISER ET OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES ET DE LA QUALITE

4-1 Rationaliser l'entretien et la maintenance et maintenir la qualité de la restauration : plus de 17 millions d'euros par an

La compétence du Département en matière de construction et de rénovation de l'immobilier des collèges s'accompagne également d'une politique d'entretien, de maintenance et de restauration scolaire que le Département souhaite clarifier et moderniser dans un souci d'équité territoriale entre les collèges.

Le Département a en charge l'entretien, la maintenance et la restauration des 57 collèges. Les agents techniques des collèges assurent un travail de qualité pour accueillir dans les meilleures conditions près de 30 000 collégiens. Ils contribuent à la maintenance et à l'entretien de 404 670 m² de locaux et assurent 2 380 000 repas annuels dans les 44 demi-pensions.

Afin de moderniser l'action du Département, trois axes majeurs sont proposés :

- Assurer une maintenance anticipée et régulière sur l'ensemble des collèges à travers un partenariat formalisé entre le Département et les collèges

Le Département a la volonté de gérer la maintenance courante de manière anticipée et réactive avec les moyens nécessaires dans chaque collège tout en clarifiant le rôle des différents intervenants.

Les objectifs de la maintenance courante des bâtiments peuvent être résumés ainsi :

- La continuité du service par le maintien en état de fonctionnement des diverses installations,
- La qualité du cadre de vie des collégiens et personnels par des actions de rénovation (peinture, sols, rideaux, etc.) sous forme de chantiers courts, ponctuels et localisés,
- La conservation de la valeur du patrimoine en évitant la dégradation accélérée génératrice de dysfonctionnement, d'insatisfaction des usagers,
- Le respect de la réglementation sur la sécurité du public,
- La consolidation de l'image de l'établissement,

Ils permettront de guider le travail de partage des tâches entre le Département et les collèges selon un guide précis, cohérent et concerté à élaborer en 2018 pour **une mise en œuvre effective à la rentrée de septembre 2019**.

- Assurer une continuité de l'entretien et du nettoyage des locaux des collèges au bénéfice des collégiens et de toute la communauté éducative

L'entretien et le nettoyage des locaux est une composante indispensable de l'image de l'établissement. C'est pourquoi, le Département souhaite définir un cadre précis pour assurer ces missions tout en mettant à disposition les moyens nécessaires à chaque collège.

Préalablement à la définition des priorités départementales, un diagnostic précis des agents travaillant dans les collèges pour identifier les principaux atouts et les difficultés actuels a été engagé en 2017 et sera achevé au premier semestre 2018.

Pour mener cette étude, les principes suivants ont été retenus :

- Le Département doit disposer d'une vision claire de l'opérationnalité des équipes d'agents techniques des collèges afin d'avoir un véritable outil de pilotage pour la gestion prévisionnelle des postes,
- Les contraintes budgétaires impliquent une optimisation des ressources humaines,
- Il est nécessaire de définir des moyens justes et équitables pour chaque collège,
- Le développement de l'externalisation déjà engagée doit être expliqué et partagé avec l'équipe de Direction des collèges,
- La conduite du changement implique un accompagnement spécifique des ATC et de l'encadrement des collèges.

Ce travail se structure autour de quatre principales étapes :

- Dresser un audit des missions exercées par les agents techniques des collèges afin d'évaluer l'opérationnalité des équipes,
- Définir un référentiel de niveau de service pour assurer un accueil de qualité de l'ensemble de la communauté éducative à partir d'un benchmark des bonnes pratiques dans les autres départements,
- Objectiver les moyens humains nécessaires dans chaque collège,
- Proposer des solutions alternatives d'externalisation avec la définition précise des modalités de mise en œuvre progressive afin de garantir un service continu de qualité et une gestion plus souple et aisée des personnels.

A partir de l'audit et de la validation d'un référentiel de niveau de service, un programme pluriannuel d'externalisation de la fonction entretien sera proposé **pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2018**.

- Proposer aux collégiens une restauration scolaire avec une nourriture équilibrée à un tarif adapté et équitable

Le Département souhaite offrir un service de restauration scolaire de qualité aux élèves et à toute la communauté éducative avec une attention particulière dédiée aux procédures d'hygiène et de sécurité et au contenu des repas proposés.

L'objectif est de définir une politique départementale de restauration scolaire fondée sur :

- Des repas équilibrés pour les collégiens et la communauté éducative,
- Des tarifs adaptés et équitables,
- Des niveaux de service clarifiés et partagés par tous.

Ce travail sera engagé durant l'année 2018 et les orientations approuvées seront **mises en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2019.**

Globalement, le personnel mis à disposition au nombre de 494 agents (représentant 473,4 équivalents temps plein) pour les missions d'entretien, de maintenance et de restauration dans les 57 collèges représente une dépense annuelle de plus de 17 millions d'euros (personnels internes et externes).

4-2 Donner les moyens de fonctionnement aux collèges publics et privés permettant de s'adapter aux enjeux actuels : 14,3 millions d'euros par an

Le Département engagera en 2018 une évaluation fine des dotations de fonctionnement des collèges publics et privés pour les moderniser et les adapter aux enjeux actuels.

Il s'agit d'optimiser les moyens alloués dans une perspective de continuité et de qualité du service public tout en accroissant l'efficacité de la gestion publique dans le respect de l'autonomie des établissements. Il convient d'analyser les conditions de gestion des équipements, de mutualisation des contrats de maintenance lorsque cela est possible, d'optimisation de toutes les ressources afin d'assurer un pilotage global et précis des orientations définies. La dépense publique doit être lisible, mesurée et répartie équitablement.

L'enjeu est ainsi d'essayer de dégager des marges financières permettant d'étoffer l'aide départementale en faveur des collégiens, par exemple, pour l'accessibilité aux lieux culturels, patrimoniaux et de mémoire.

Les orientations proposées seront **mises en œuvre pour le budget des collèges de l'année 2020.**

4-3 Formaliser un programme de suivi et d'entretien des logements de fonction présents dans les 57 collèges

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de collèges, le Département doit mettre à disposition des personnels de l'Etat et de ses propres agents techniques des logements de fonction dans chaque établissement.

Un premier inventaire du nombre de logements de fonction a déjà été réalisé et recense 274 logements de fonction avec un taux de vacance de près de 25 %.

Il est prévu de mener une analyse fine des logements de fonction afin de proposer des orientations pour leur gestion future et les nécessités de travaux. Ce travail n'a pas pu être réalisé dans le cadre du Livre Blanc des collèges mais fera l'objet d'une étude spécifique.

L'objectif de la démarche est de :

- Réaliser un inventaire précis des logements existants, de leur emploi et de leur état,
- Définir le besoin réel en logements de fonction ainsi qu'un plan de mise à niveau,
- Formaliser une procédure d'attribution des logements de fonction (état des lieux, obligations du locataire, etc.),
- Clarifier les obligations des occupants en lien avec l'Education Nationale.

Les conclusions de cette étude, mobilisant plusieurs expertises internes et externes, pourront être proposées à la fin de l'année 2020 pour **une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2021**.

5- COORDONNER NOS POLITIQUES POUR ENRICHIR L'ENVIRONNEMENT PEDAGOGIQUE DES ELEVES

Sport, culture, social, bilinguisme, environnement, citoyenneté

Assurer l'épanouissement des collégiens par la culture, le sport, le bilinguisme, les actions éducatives, sociales et environnementales, telle est la priorité du Département. Culture et sport peuvent être des leviers importants pour favoriser la confiance en soi et ainsi la réussite éducative.

L'enjeu pour le Département est de réussir l'accompagnement éducatif au collège à travers plusieurs actions concrètes dans tout le spectre de ses compétences pour un montant global de plus de 1,2 millions d'euros par an :

- La promotion de la pratique sportive,

L'action du Département s'articule autour de deux axes majeurs en faveur des collégiens :

- o Le soutien aux investissements pour la construction ou la rénovation de gymnases mis à disposition des collégiens (500 000 € par an),

Le nouveau dispositif de subventionnement des gymnases mis à disposition des collèges sera voté à cette même séance et sera mis en place à **partir du 1^{er} janvier 2018** avec des critères précis. Le taux d'intervention est de 40 % des dépenses plafonnées à 2 millions d'euros pour une construction (soit une subvention de 800 000 € par projet) et à 1,1 millions d'euros pour une rénovation ou une réhabilitation (soit une subvention 440 000 € par projet),

- o Le soutien à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), aux sections sportives dans les collèges et aux associations organisant des actions pour les collégiens, pour développer de la pratique sportive.

- L'éducation artistique et culturelle

Un appel à projets « pratiques artistiques amateurs en collège » dans le domaine du spectacle vivant, de la lecture, du patrimoine et des arts plastiques est engagé pour l'année 2018 et d'autres actions récurrentes existent comme la lecture publique en collège, collège au cinéma ou les séances de travail aux archives,

- La promotion du bilinguisme et des échanges transfrontaliers est une vraie stratégie d'avenir car l'apprentissage de l'allemand est une ouverture vers l'autre mais aussi doit donner la possibilité à nos jeunes de travailler en Allemagne ou en Suisse s'ils le souhaitent,

- Les actions éducatives sont diversifiées (sorties scolaires avec nuitées, actions menées par le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse, partenariat avec Sciences Po Strasbourg, les animations, scolaires liées à l'environnement et au développement durable, les interventions régulières du Service d'incendie et de secours dans les collèges),
- Les actions sociales regroupent le dispositif de remédiation scolaire avec le collège Charles Péguy de Wittelsheim, les actions d'information et de prévention du planning familial), les animations de la Maison des Adolescents, les actions de la prévention spécialisée.

6- AFFIRMER LE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Adopter des conventions d'objectifs et de moyens entre le Département et l'Education Nationale

Le Département est un partenaire incontournable de la pédagogie pilotée par l'Education Nationale puisque ses interventions favorisent le bien être des collégiens et les conditions matérielles de l'apprentissage.

C'est pourquoi, une fois que toutes les orientations politiques auront été clairement définies dans chaque domaine (immobilier des collèges, numérique, entretien, maintenance, restauration, budget), une convention d'objectifs sera formalisée **entre le Département, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et chaque collège**. Celle-ci fixera les objectifs, les modalités d'attribution des moyens de fonctionnement et des indicateurs de suivi.

Cette convention sera établie pour une **mise en œuvre à la rentrée de septembre 2021**.

Enfin, pour mettre en œuvre, sur le plan technique et administratif, cette politique, une réforme en profondeur de notre organisation a été nécessaire.

La Direction Education Culture et Sports (DECS) a été renforcée en créant, en son sein, une direction adjointe en charge de l'Education, de la Jeunesse et des Sports. C'est elle qui, désormais, est l'interlocutrice directe de la Direction Académique des services de l'Education Nationale et des collèges ; c'est à elle qu'incombe la responsabilité de coordonner les interventions de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique (DILO), de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), de la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne (DRHCI) et de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) autour des orientations définies par l'Assemblée départementale.

La DILO a été restructurée, avec l'appui du consultant ENEIS, autour d'un projet de service conçu autour d'un principe d'économie globale de la construction, de la maintenance et de l'entretien attentif en même temps aux usagers et aux fonctionnalités, à la standardisation et à la durabilité des matériaux et des équipements, à la maîtrise des coûts de construction et de maintenance.

Une culture et une pratique de la transversalité a ainsi pu être créée qui permet de mobiliser l'ensemble des interventions départementales au titre de la culture, du sport, du développement durable, de la citoyenneté, du social au service d'un projet d'ensemble de réussite éducative.

Il appartient à la commission de l'Education et de la Jeunesse de se prononcer sur la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative et sa déclinaison dans les six orientations proposées, d'assurer le suivi et les arbitrages indispensables au guidage du travail des services au niveau des principes et de la méthodologie.

A travers cette stratégie haut-rhinoise de réussite éducative volontariste et ambitieuse sur dix ans et notamment près de 43 millions d'euros en 2018, le Département souhaite, en partenariat avec l'Education Nationale, former le citoyen de demain, acteur de sa propre vie, apte par ses connaissances et sa curiosité à saisir toutes les opportunités de participation à la vie économique et sociale.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative et ses six grandes orientations,
- D'adopter le programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges figurant en annexe, dont les moyens et les ajustements seront votés chaque année au budget primitif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT